



CONDITIONS GENERALES

Location d'un hébergement ou emplacement de tourisme

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Aucun dépassement du nombre de personnes ne sera accepté ; le nombre de personnes maximal correspond au nombre de personnes indiqué sur chaque type d'hébergement, enfant compris, soit 3 personnes maximum pour le Pod, 4 personnes maximum pour le Tonneau, 4 personnes maximum pour la Roulotte, et 4 ou 6 personnes maximum pour les mobil-homes (en fonction du modèle et de la surface). **En aucun cas la capacité maximale de l'hébergement loué ne doit être dépassée.** Location d'un emplacement nu pour tente, caravane ou camping-car : 6 personnes maximum pour un emplacement. La réservation est effectuée en tenant compte du mieux possible de vos souhaits et des disponibilités. Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal.

Réservation : pour la réservation de l'hébergement, un acompte est demandé : pour les mobil-homes, la Roulotte ou un emplacement nu : l'acompte est de 30 % pour les séjours de 7 nuits ou plus, 50 % pour les séjours inférieurs à 7 nuits, si la réservation est effectuée à plus de J-30, et paiement de la totalité du séjour si la réservation est effectuée à J-30. Pour la réservation du Tonneau ou du Pod, l'acompte est de 50 % du montant du séjour, si la réservation est effectuée à plus de J-30, et paiement de la totalité du séjour si la réservation est effectuée à J-30. La réservation ne sera prise en compte et validée qu'à réception de l'acompte. Un contrat de location ou confirmation de réservation est adressé par courrier ou par mail.

Paiement du solde - Caution : Le solde de la location est à régler au plus tard un mois avant la date d'arrivée. Pour les mobil-homes et la Roulotte, **une caution d'un montant de 250 € pour l'hébergement + une caution de 70 € pour le nettoyage sont à déposer à l'arrivée**, par chèque bancaire/postal ou espèces. Pour le Tonneau ou le Pod, la caution est de 80 €. Ces cautions seront restituées au locataire si l'hébergement est rendu en parfait état de propreté : l'hébergement doit être rendu prêt à être reloué immédiatement, nettoyage final effectué, soit : hébergement, vaisselle, couvertures, oreillers, équipement divers, barbecue... et si aucun manquement ou dégât n'a été constaté après inventaire et état des lieux, déduction faite des éventuelles détériorations, du coût des réparations et de remise en état des lieux. En cas de détérioration supérieure au montant de la caution, le locataire s'engage à prendre en charge la totalité du montant des réparations sur justificatif. Les cautions pourront éventuellement être

retournées après le départ du locataire dans un délai n'excédant pas un mois. **Le locataire devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à l'arrivée.**

Il est strictement interdit de fumer dans l'hébergement. Le locataire s'engage : à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil et à le faire respecter à toutes personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité, à respecter le voisinage et le matériel mis à disposition, à respecter le règlement de la piscine également affiché et remis sur demande ; dans l'espace piscine les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable. Pour des raisons d'hygiène et conformément à la réglementation, maillot de bain / boxer de bain et douche obligatoires à toute personne pénétrant dans l'espace piscine – short, bermuda et tout autre vêtement sont non autorisés. Le camping ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leur bien pendant leur séjour. En cas de non respect ou faute grave, le camping ne saurait être jugé responsable en dehors de son fait. Au cas où une activité ou installation venait à être fermée pour raisons météorologiques, techniques, ou maintenance, aucune indemnité ne sera due au locataire. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis au Camping. Un seul chien de petite taille (moins de 10 kg) est toléré dans les mobil-homes, tenu en laisse, il ne devra jamais être laissé seul dans l'hébergement - vaccins à jour ; le carnet de vaccination doit être présenté à l'arrivée. Animal non admis dans la Roulotte, le Tonneau et le Pod.

Assurance annulation/interruption de séjour/responsabilité civile locative :

Le camping vous propose une assurance annulation/interruption de séjour/responsabilité civile locative, facultative mais vivement conseillée dans votre contrat de location ; son coût est de 3 % du montant total du séjour, la cotisation est à régler impérativement en même temps que l'acompte à la réservation (un seul règlement : acompte + assurance annulation à l'ordre du Camping des Trois Tilleuls). En effet si la cotisation n'est pas réglée avec l'acompte lors de la réservation, il ne sera plus possible de souscrire cette assurance. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert, sous réserve que les circonstances soient prévues dans les conditions générales d'assurance indiquées sur le site www.campez-couvert.com ou disponible auprès du camping.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales, aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Barème d'annulation : annulation à plus de J-30 : remboursement de l'acompte au client ayant souscrit l'assurance Campez Couvert, annulation à J-30 : remboursement des sommes versées au client ayant souscrit l'assurance Campez Couvert. Pour les locataires n'ayant pas souscrit l'assurance annulation Campez Couvert : en cas d'annulation, la totalité du séjour est due au Camping. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'annulation du séjour, en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Médiation de la consommation : en cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec AR à la réception du Camping. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation par voie électronique : www.mediaframa.com ou par courrier à l'adresse suivante : Mediaframa 41 Rue Simon Vollant Parc de la Cessoie Bât B 59130 Lambersart

Mode de paiement de la location : chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Camping des Trois Tilleuls – paiement en ligne par carte bancaire - mandat postal – espèces – chèques vacances mentionnant les nom, prénom et adresse du bénéficiaire. Le coût total du séjour comprend les taxes et charges (eau, électricité, gaz, tva), l'accès aux installations du camping : piscine couverte chauffée (exclusivement réservée à la clientèle du camping - non surveillée – ouverte de mai à septembre) – salle de fitness, aires de jeux, terrain multisports, trampolines, parcours Acro enfants, fitness de plein air, boulodrome, ping-pong, salle de jeux : baby-foot, tables de jeux, jeux électroniques...ainsi qu'à l'étang de pêche au blanc situé à 600 m du camping.

Le locataire et les personnes séjournant avec lui s'engagent à se conformer et respecter le règlement et les consignes de chaque activité (activités sportives, trampolines, jeux, piscine, fitness...). Le règlement intérieur du camping, règlements de la salle fitness et de la piscine sont affichés à l'accueil, et remis à la clientèle sur demande ; le règlement de la piscine est affiché à l'entrée de l'espace aquatique, le règlement de la salle fitness est également affiché à l'entrée de celle-ci. **Non compris dans la location** : draps, linge de toilette et de table, ménage, accès Wifi, nettoyage et vaisselle en fin de séjour, taxe de séjour : 0.20 € par personne majeure par nuitée.